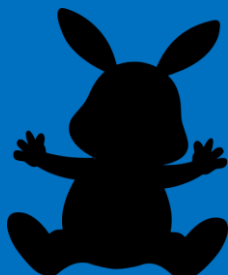




Aktualités du SEVF...



Comme il nous semble que la semaine de relâche est déjà loin derrière nous, voilà que nous voyons poindre à l'horizon l'ombre du lapin de Pâques! Mais concernant **le budget du Québec 2026**, le gouvernement caquiste n'a pas sorti beaucoup de lapins de son chapeau! En fait, pour le réseau de l'éducation, peu d'éléments nous permettent d'espérer une amélioration de nos conditions de travail et des conditions d'apprentissage de nos élèves.

S'il est vrai qu'il y aura une réinjection d'argent pour les sorties culturelles des élèves – rappelons-nous que le CSS avait dû couper des sommes d'argent en lien avec les sorties culturelles au début de l'année scolaire – il s'avère moins intéressant de constater que l'augmentation du budget en éducation ne sera que de 2,4%. Or, même la Fédération des centres de services scolaires croit que, pour couvrir les frais du système éducatif québécois, cette augmentation aurait dû être de 3% ou 4%. Si voir poindre le lapin de Pâques à l'horizon est un signe annonciateur du printemps, **le budget québécois s'avère plutôt un autre signe d'austérité de la part de notre employeur, le gouvernement.**

Le SEVF, à l'instar de notre Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et de notre Centrale des syndicats du Québec (CSQ), continuera d'exprimer haut et fort que **nos écoles et centres ont besoin d'une autre vision que celle de l'austérité pour venir à bout des problématiques que nos membres vivent au quotidien.**

Affectations 2026-2027

Comme le congé pascal arrive à grands pas, nous voyons aussi surgir les affectations pour la prochaine année scolaire 2026-2027. **Au fil des prochains Conseil de délégués (CD), le SEVF fournira des informations importantes à tenir en compte pour cette période d'affectations.** En mars, il faut notamment retenir :

- Que les personnes pouvant bénéficier d'un **plein congé sans traitement** pour toute la présente année scolaire ont jusqu'au 1^{er} avril pour renouveler un tel congé si elles le peuvent. En cas d'incertitude, communiquez avec le SEVF.
- Que la **consultation pour les tâches du personnel enseignant spécialiste au préscolaire et au primaire** se fera par courriel et le formulaire à remplir devrait être envoyé par notre Centre de services scolaire le **7 avril prochain**. La date limite pour remplir ce formulaire devrait être le 13 avril.
- Au plus tard le 17 avril 2026, **les directions des écoles secondaires et des centres de formation professionnelle ainsi que de l'éducation des adultes** devront présenter à leur personnel enseignant l'**organisation scolaire provisoire** de leur établissement et procéder à la consultation des tâches provisoires.
- **Si des élèves devaient être transférés d'établissement pour la prochaine année scolaire**, le personnel enseignant en poste E1 visé par ces **déménagements** devrait être **avisé par sa direction avant le 30 avril prochain**.
- Pour le personnel enseignant du **préscolaire et du primaire**, il faut voir venir les **mouvements de personnel possible à l'interne** (ouverture ou fermeture de classe). Advenant de tels mouvements, il s'avère hyper important de **considérer la préséance relative – ancienneté CSS** – pour la gestion de ces changements.



D'autres informations vous seront soumises au cours des prochaines semaines pour que tous nos membres demeurent vigilants concernant ce qui peut se passer lors de cette période importante. Il faut déjà noter que l'opération du bassin d'affectation et de mutation pour les postes E1 aura lieu le 8 mai prochain.

Calendrier scolaire 2027-2028 – Secteur des jeunes



Lors du Conseil de déléguéEs (CD) du 17 mars dernier, les représentantes et représentants des écoles du secteur des jeunes ont adopté les amendements qu'elles et qu'ils souhaitaient apporter au calendrier 2027-2028 soumis à la consultation par les Services éducatifs de notre CSS. **Voici les amendements proposés :**

- Déplacer le congé du temps des Fêtes pour que la dernière journée de classe soit le 23 décembre et, ainsi, le retour en pédagogie se ferait le vendredi 7 janvier et la première journée de classe des élèves serait le lundi 10 janvier;
- Déplacer la journée pédagogique du 17 mars au 24 mars.

Cette consultation est également menée auprès des parents et des directions d'établissements. Le Conseil d'administration du CSS prendra la décision finale au cours des prochaines semaines. Le SEVF fera connaître la décision finale auprès de ses membres dès qu'elle sera disponible.

Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ)



Une brève présentation du CTREQ a été effectuée lors du CD de mars 2026. Cet organisme vise essentiellement à **faire le lien entre la recherche et la pratique pédagogique en passant par le terrain, donc les classes!** Si le nouvel Institut National d'Excellence en Éducation (INEÉ) tentera de faire de la recherche au niveau quantitatif, **le CTREQ, lui, fait de la recherche issue de la pratique, en soutien au personnel dans les milieux.** Comprendre ici qu'on part du terrain au lieu d'imposer des méthodes pédagogiques provenant de certains chercheurs.

Vous pouvez consulter le site Internet du CTREQ en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ctreq.qc.ca/>. Vous y découvrirez une multitude de sujets pouvant vous intéresser.

À savoir : il y a un coût rattaché à l'aide provenant des personnes expertes travaillant pour le CTREQ. Vous devez donc en discuter avec votre direction d'établissement avant de faire affaire avec cet organisme. **Le SEVF fera également des approches auprès du Service des ressources éducatives de notre CSS pour tenter de faciliter toute démarche effectuée par nos membres.**

Écoles à palier de services intermédiaire (PSI)

La prolongation du projet pilote concernant les écoles à palier de services intermédiaire (PSI) a été signée entre le SEVF et notre CSS. **La décision permettant de pérenniser ou non ce modèle de services éducatifs devra être prise d'ici le 2 novembre 2026.** Présentement, les sept écoles faisant partie de ce projet pilote devraient toujours y prendre part. Advenant le cas où de nouvelles écoles s'ajoutent, leurs membres devraient être consultés. De plus, si de nouvelles écoles étaient incluses dans ce projet pilote, le personnel enseignant y travaillant aurait droit aux mouvements volontaires sans droit de gérance (pour aller œuvrer dans d'autres écoles ou pour venir travailler dans une nouvelle école faisant partie de ce projet pilote).

Journées pédagogiques en télétravail

Lors du CD de mars, un rappel a été fait aux personnes déléguées concernant **les journées pédagogiques en télétravail ou transformables au calendrier du secteur des jeunes d'ici la fin de la présente année scolaire.** Voici ce qu'il en est :

- La journée **pédagogique transformable T1 du 12 juin** sera une **journée de classe** (suite à la journée tempête du 11 novembre 2025);
- La journée **pédagogique transformable T2 du 8 mai** sera également une **journée de classe** (suite à la journée tempête du 11 mars dernier);
- La journée **pédagogique transformable T3** demeurera une **journée pédagogique** en télétravail et libre de contenu pour le personnel enseignant. Important de noter : le SEVF et le Service des ressources éducatives se sont entendus pour dire que **les directions d'établissements pourraient contacter les enseignantes et les enseignants lors de cette journée pour les consulter concernant les classements d'élèves** pour la prochaine année scolaire.

En ce qui concerne les **journées pédagogiques en télétravail pour l'année scolaire 2026-2027** au secteur des jeunes, le SEVF a procédé à une consultation auprès de tous ses membres de ce secteur et les journées pédagogiques proposées par notre CSS ont toutes été retenues. Il s'agit des journées pédagogiques suivantes : **23 octobre, 4 décembre, 6 janvier, 19 février et 23 avril.** À noter que la seule pédagogique qui ne sera pas libre de contenu pour le personnel enseignant sera celle du 4 décembre.

Projet de loi 94 – Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation



Dans l'intitulé de cette Loi, le mot « notamment » s'avère important puisqu'il ne s'agit pas exclusivement de laïcité. En effet, nous vous avons déjà parlé des **accommodements possibles ou non au sujet de la fréquentation scolaire pour les élèves**. D'ailleurs, le SEVF, comme la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), est toujours en attente de réponses de notre employeur (CSS ou Ministère de l'Éducation) là-dessus.

Or, nous avons aussi une **nouvelle problématique au niveau de l'utilisation exclusive du français dans les établissements**. Suite à des enjeux qui ont été vécus dans un établissement, **voici les suivis ayant été faits par le Secrétariat général de notre CSS**, ces suivis étaient des réponses à certains questionnements du SEVF :

- Le personnel enseignant d'une classe d'anglais enrichi (par exemple) peut afficher en anglais seulement si le local est exclusivement destiné à l'enseignement de l'anglais;
- Dans les corridors des établissements, les affichages doivent être exclusivement en français (par exemple, les travaux d'élèves dans une autre langue que le français ne peuvent pas être affichés);
- L'affichage sur les réseaux sociaux (pour une école ou un centre) doit être en français seulement.

À partir de ces informations, **le SEVF poursuit ses vérifications concernant une telle application de la Loi**. Naturellement, nous souhaitons avoir des réponses le plus rapidement possible mais, comme nous le constatons actuellement avec les autres problématiques pouvant être vécues au sujet de la fréquentation scolaire obligatoire des élèves et les accommodements reliés à cette fréquentation, il est fort probable que l'attente soit plus longue que nous l'espérons.

Négociation locale



La négociation locale avec notre CSS se mettra en branle dans les prochains jours. **Les parties patronale et syndicale se sont entendues sur un protocole de négociation et sur un petit nombre de rencontres (5) à avoir lieu d'ici la fin de l'année scolaire**. Le SEVF tentera de discuter avec notre employeur pour ajouter quelques autres rencontres de négociation avant la fin juin 2026. Tout ça, dans l'objectif d'en venir à une entente le plus rapidement possible, et ce, à la satisfaction des membres que nous représentons. **Le SEVF vous tiendra au courant de toute nouvelle information concernant cette négociation.**

Recrutement au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Pour 2026-2027, notre Centre de services scolaire ne tiendra **pas de journée d'embauche au mois d'août**. Mais, il organisera une **soirée de recrutement le 23 avril prochain**. **Cette soirée se tiendra à l'école secondaire des Pionniers de 17h à 20h**. **Aucun emploi ne sera offert sur place**.

Voici **quelques informations** :

- Le personnel enseignant en poste ou inscrit à la liste de priorité n'a pas à se présenter à cette soirée et n'aura pas à compléter le formulaire de candidature.
- Les autres membres du personnel enseignant qualifiés ou non peuvent aller – aucune obligation – à cette rencontre du 27 avril en soirée.
- Toutes les personnes présentes ou non à cette soirée devront compléter leur candidature (un lien sera accessible dès le 27 avril) si elles souhaitent travailler au CSS lors de l'année scolaire 2026-2027.
- Le CSS utilisera cette banque de candidatures pour combler les contrats et postes après les avoir offerts à au personnel en poste ou à celles et ceux qui sont inscrit(e)s à la liste de priorité.

Bref, si vous n'êtes pas en poste ou inscrits sur la liste de priorité et que vous souhaitez enseigner en 2026-2027 au CSS du Chemin-du-Roy, vous devrez compléter le formulaire de candidatures qui sera disponible le 27 avril sur le site du CSS.

Violence dans les établissements (Prévention)

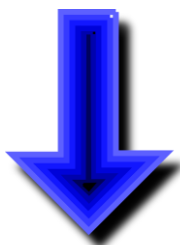


Nous ne surprendrons personne en écrivant que la violence, dans nos établissements, est un enjeu majeur actuellement. D'ailleurs, il y a plusieurs mois, notre Centrale, la CSQ, avait approché le Ministère de l'Éducation pour que notre employeur, le gouvernement, adopte un protocole pour prévenir cette violence envers le personnel scolaire. **La voix de notre Centrale a été entendue et, depuis septembre dernier, le gouvernement du Québec a mis en place un [Guide pratique d'accompagnement intitulé Prévention et prise en charge de la violence envers le personnel scolaire](#)** (< cliquez sur le lien). Ce guide vient également avec un modèle visant son application (Annexe III). Naturellement, depuis septembre 2026, les attentes sont grandes pour que l'employeur fasse tout en son pouvoir pour mettre concrètement en œuvre ce guide. **Le SEVF vise aussi à augmenter la pression sur notre CSS pour qu'il y ait du mouvement concret de sa part pour mieux protéger les enseignantes et enseignants qui font trop souvent face à cette violence.**



Pour aider tous nos membres, le SEVF vous invite à feuilleter également les documents confectionnés par notre Centrale qui sont disponibles sur Internet. Notre propre [Guide syndical de prévention et d'intervention contre la violence envers le personnel de l'éducation intitulé *Pour éviter que la violence laisse des traces*](#) (< cliquez sur le lien), selon nous, s'avère plus complet que celui du gouvernement. À vous de le constater.

À partir de ces documents, nous pouvons assurément affirmer que tout le monde – employeur comme employés – est bien équipé pour mieux contrer cette problématique ou la gérer. **Maintenant, le travail syndical doit se poursuivre pour améliorer cet aspect particulier de notre profession. Nécessairement, le SEVF poursuivra aussi son travail pour que notre employeur nous soutienne en ajoutant tous les moyens possibles pour apporter ce type d'amélioration dans nos écoles et centres.**



1, 2, 3... **GO !**

14 avril 2026	Conseil de délégués (Club de golf Métabéroutin)
5 mai 2026	Conseil de délégués (Club de golf Métabéroutin)
8 mai 2026	Opération du bassin d'affectation et de mutation (postes E1) (Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy)
	<i>Vous avez un questionnaire concernant vos conditions de travail? Vous voulez émettre un commentaire à une personne représentante du SEVF?... Cliquez sur le lien suivant pour connaître les heures d'ouverture du centre administratif du SEVF, la répartition des dossiers entre les membres libérés et leurs coordonnées :</i> <u>https://sevf.ca/h/nous-joindre/</u>.